



BUREAU D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION DE L'ETAT DE VAUD

Place du Château 6 - 1014 Lausanne - tél. 021 / 316 40 50 - fax 021 / 316 40 52

Communiqué de presse

Déclaration publique de l'Assemblée constituante

L'Assemblée constituante du Canton de Vaud, réunie le 4 février 2000 en séance plénière, a adopté la résolution suivante :

« L'Assemblée constituante du Canton de Vaud, attachée aux valeurs de la démocratie et des droits de l'homme, tient à manifester aujourd'hui sa grande inquiétude devant l'accession d'un parti totalitaire et xénophobe au pouvoir en Autriche.

Nous sommes en ce jour, aux côtés de ceux et celles qui, en Autriche, appellent à la solidarité, pour que soit mis fin à cette dérive dangereuse. »

Bureau d'information et de communication de l'Etat

Lausanne, le 4 février 2000

Renseignements complémentaires :

Francine Crettaz, secrétaire générale de l'Assemblée constituante, tél. 021/316 41 58